

124-07-2022 : ADOPTION DES FACTURES ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 5 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9285-9578 Québec inc.	Nivelage Rangs	5 676.90 \$
Bell Mobilité	Cellulaire juin 2022	48.25 \$
BuroPro	Copies mensuelles	28.73 \$
Chapiteau Germain Dumont	50% au montage	3 061.21 \$
Code Ducharme (Éditions juridiques FD)	Mise à jour manuel officiers municipaux	81.59 \$
Coop Purdel	Poignée réfrigérateur et fil pour fouette	17.21 \$
Excavation Sylvain Harvey	Débloquer barrage castor sur route	80.48 \$
Fusion Environnement	Collectes mensuelles matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop d'Alberville	Tracteur à pelouse et camionnette	278.20 \$
Groupe TAQ	Dépliant programmation centenaire	851.96 \$
H2Lab (Laboratoire BSL)	Eaux usées	63.36 \$
Hydro-Québec	Éclairage	214.84 \$
Lee Conciergerie	Entretien juin 2022	143.72 \$
Librairie d'Amqui	Papeterie Centenaire	10.06 \$
Mallette	Déclaration Recyc Québec 2021	316.18 \$
Marie-André Mathieu	Déplacement	65.62 \$
MLG Graphiste	Graphisme dépliant programmation	574.88 \$
MRC Matapédia	Mise à jour évaluation et modification plan d'urbanisme	3 118.26 \$
OBVMR	Analyse Lac Indien 2022	119.98 \$
Pépinière Paramé	Fleurs et fumiers	449.98 \$
Petite caisse	Sable pour carré de sable	55.10 \$
Remises provinciales et fédérales	juin-22	5 309.97 \$
Réno Vallée	Chaine pour balançoire	100.76 \$
SEAO	Avis public Rang 5 Nord et Sud	44.37 \$
Ville d'Amqui	Ajustement piscine 2021	144.00 \$
Visa	Timbres conseillers, lettres recommandées, rouleau de timbre, publi-postage calendrier de collecte, coupon repas, verres, carton, emballage monnaie, coupe à vin et carré de sable pour Centenaire, Mise à jour annuelle Association sportive, Boîte Wix	1 282.86 \$
Yvon Desrosiers	Bougie pour fouette à gazon	5.54 \$
TOTAL		24 086.49 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-970 Don élus	594\$	02-110-00-241 FSS Élus	594\$
02-130-00-454 Services de formation	10\$	02-130-00-414 Administration et informatique	10\$
02-190-00-419 Services professionnels	221\$	02-190-00-412 Services juridique	221\$
02-130-00-454 Service de formation	13\$	02-130-00-726 Ameublement et équip. Bureau	13\$
02-330-00-522 Entretien garage	180\$	02-330-00-222 RRQ	180\$
02-320-00-453 Service de génie	408\$	02-330-00-242 FSS	408\$
02-330-00-634 Lubrifiants et huile	287\$	02-330-00-640 Pièces et accessoires	287\$
02-451-00-453 Services techniques - Déchets	778\$	02-451-20-951 Quote-part - Déchets	778\$
02-701-20-643 Outillage – Centre comm.	44\$	02-701-20-641 Article de quincaillerie – Centre comm.	44\$
02-701-20-643 Outillage – Centre comm	5\$	02-701-30-522 Entretien Patinoire	5\$

125-07-2022 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la correspondance

126-07-2022 : DONS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Parkinson Québec et à l'Association du Cancer de l'est. Vote pour : 5 et vote contre : 0

127-07-2022 : RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 AVRIL 2022

La directrice générale dépose au conseil municipal le rapport semestriel au 30 avril 2022.

128-07-2022 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-09 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2013-02 CONCERNANT UN RÉSEAU CHALEUR DE BIOMASSE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 ABROGANT
LE RÈGLEMENT 2013-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 599 822\$ ET UN EMPRUNT DE 599 822\$
POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU CHALEUR À LA BIOMASSE**

CONSIDÉRANT que le règlement 2013-02 a été adopté le 4 mars 2013 pour un projet de construction d'un réseau chaleur à la biomasse;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un réseau chaleur à la biomasse ne s'est pas concrétisé;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt est encore en vigueur au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et qu'il n'y a plus lieu d'être;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que le dépôt du présent règlement ont été dûment donnés à la séance régulière du conseil tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le règlement intitulé 2022-09 abrogeant le règlement 2013-02 décrétant une dépense de 599 822 \$ et un emprunt de 599 822 \$ pour la construction d'un réseau de chaleur à la biomasse et de l'annuler auprès du MAMH. Vote pour : 5 et vote contre : 0

D'afficher un avis public de convocation au registre le 5 juillet 2022, à deux endroits désignés dans la municipalité, adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité pouvant demander que le règlement numéro 2022-09 fasse l'objet d'un scrutin référendaire, et que le registre sera ouvert le lundi 11 juillet 2022 de 9h à 19h au bureau municipal.

ARTICLE 1 : Le conseil municipal décrète des travaux de construction d'un réseau chaleur à la biomasse forestière.

ARTICLE 2 : Le règlement 2013-02 est abrogé

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

129-07-2022 : APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT D'ALBERTVILLE 2022

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'adopter le plan d'action que le Comité de développement d'Alberville s'est doté pour soutenir financièrement tout projet qui répondra critère d'admissibilité. Vote pour : 5 et vote contre : 0

130-07-2022: PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) AVEC LA MRC ET LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que le 9 mars 2016, la MRC entérinait la nouvelle politique de projets structurants;

CONSIDÉRANT que l'entente devrait favoriser à long terme le développement durable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à verser une aide financière équivalente à celle de la Municipalité jusqu'à un maximum de 5 580.50\$ pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à accompagner la Municipalité et le Comité dans la réalisation de la présente entente;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement que. Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. La Municipalité d'Alberville confirme une participation financière de 5 580.50\$ pour l'année 2022 afin de permettre la réalisation de projet qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de la Matapédia.
2. La Municipalité délègue Mme Géraldine Chrétien et Mme Denise Desmarais comme représentantes de la Municipalité sur le conseil d'administration du Comité de développement d'Alberville.
3. La Municipalité mandate le Comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et le Comité de développement.
4. La Municipalité autorise M. Martin Landry, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le Comité de développement.

131-07-2022 : PERMIS D'INTERVENTION AU MTQ

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du Ministère des Transports.

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère.

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que. Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. La Municipalité d'Alberville demande au Ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère pour les travaux de voirie d'urgence non planifiés;
2. La Municipalité d'Alberville autorise Mme Mélissa Hébert à signer lesdits permis d'intervention;
3. La Municipalité demande au Ministère qu'aucun dépôt de garantie ne nous soit exigé de la part du Ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

132-07-2022 : ADOPTION PLAN D'INTERVENTION DE LA SERV

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du plan d'intervention de la SERV 2022;

CONSIDÉRANT que ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la MRC de La Matapédia et les lois et règlements applicables;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'approuver le plan annuel d'intervention forestière couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté par la SERV. Vote pour : 5 et vote contre : 0

133-07-2022 : ENTENTE DE GESTION FORESTIÈRE DES TERRITOIRES PUBLICS INTRAMUNICIPAUX AVEC LA SERV

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion est échue depuis le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente doit être signée;

CONSIDÉRANT que le partage des bénéfices entre les municipalités sera que 50% du bénéfice brut généré par les opérations sur les lots intramunicipaux est divisé entre les 5 municipalités. De ce 50 %, 70% sera divisé au prorata des superficies de chaque municipalité et le 30% restant du montant sera divisé en 5 parts égales.

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente stipulerait que :

La municipalité s'engage:

1. À mettre en commun, dans une gestion globale et intégrée, les superficies des territoires publics intramunicipaux (TPI) situés dans leurs municipalités afin de favoriser le développement durable de ces territoires forestiers.
2. À participer au comité de gestion/suivi, composé de représentants de chaque municipalité et la SERV, afin de voir à maximiser les retombées socio-économiques de l'aménagement forestier sur ces territoires.
3. À désigner la SERV comme entreprise responsable de la planification et l'exécution des travaux forestiers sur ces territoires.

La municipalité prend acte que la SERV s'engage :

1. À remettre aux municipalités une contribution volontaire représentant 50% du bénéfice brut généré par les opérations.

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'adhérer à l'entente de gestion forestière. Puisque les modalités de partage sont modifiées avec cette nouvelle entente et que le conseil municipal convient qu'un renouvellement pour une période de 5 ans n'est pas avisé lorsqu'il s'agit de nouveaux termes, la municipalité renouvelle l'entente pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et réévaluera l'an prochain pour la suite. Vote pour : 5 et vote contre : 0

134-07-2022 : VENTE FENÊTRES USAGÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité change ses fenêtres.

CONSIDÉRANT que quelques personnes ont manifesté leur intérêt.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'autoriser à faire parvenir une lettre circulaire aux citoyens d'Alberville et de

l'afficher sur Facebook pour les informer qu'un lot de fenêtres usagées ainsi qu'une porte seront vendus au plus offrant. Cette information sera diffusée lorsque les fenêtres seront désinstallées et seront disponibles pour inspection. Vote pour : 5 et vote contre : 0

135-07-2022 : PAIEMENT 9441-0891 QUÉBEC INC. – 30% DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à 9441-0891 Qc inc. pour les travaux d'amélioration énergétique.

CONSIDÉRANT que les travaux sont débutés depuis près de 3 semaines;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'autoriser le paiement de facture de 30% de la soumission pour un montant de 31 842.33\$ taxes incluses. Vote pour : 5 et vote contre : 0

136-07-2022 : AFFAIRES NOUVELLES

TRAVAUX RANG 3 NORD

Une discussion a eu lieu concernant la demande d'un ingénieur du service de génie de la MRC pour un futur mandat pour des travaux que nous voulons réaliser en régie dans le rang 3. Puisque nous avons les ressources pour faire ses travaux en régie et que la MRC à un horaire déjà chargé et ne connaît pas le délai pour offrir ses services, nous ferons les travaux nous même et nous leur demanderons conseil s'il y a lieu.

137-07-2022 : PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

138-07-2022: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de lever la séance à 20h48. Vote pour : 5 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.